



Crédit photographique : Célia Neault et Jean Ducharme

Sommaire et points saillants

Rapport d'enquête et d'audience publique

Rapport
n° 360

Projets d'augmentation des cheptels laitiers de Ferme Lansi et de Ferme Landrynoise inc. à Saint-Albert

Février 2021



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Le contexte du mandat au BAPE

Ferme Landrynoise inc. et Ferme Lanssi projettent d'augmenter la taille de leurs troupeaux dans le but d'accroître leur production de lait. Toutes deux sont établies dans la municipalité de Saint-Albert de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska dans la région administrative du Centre-du-Québec. Ces deux projets sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, car ils prévoient loger plus de 600 unités animales (UA) sous gestion sur fumier liquide, dans des bâtiments situés à moins de 150 m les uns des autres. Considérant les nombreux enjeux généraux similaires aux deux projets, la commission d'enquête a jugé préférable de tenir une seule audience publique et a opté pour la rédaction d'un unique rapport.

Le projet de Ferme Landrynoise inc.

Le projet de Ferme Landrynoise inc. consiste à faire progressivement passer son nombre d'unités animales (une unité animale ou UA, correspond à diverses quantités de bêtes selon leur type, comme par exemples des vaches laitières, des taures et des génisses) de 2 423 à 4 440 sur un horizon temporel de 10 à 20 ans, voire davantage, mais idéalement d'ici l'année 2030. À terme, le nombre total de vaches laitières qui est présentement de 1 454 atteindrait 2 300 pour une production annuelle de près de 30 millions de litres de lait. L'expansion de l'entreprise serait cependant dépendante de la disponibilité de terres pour la culture et l'épandage des déjections animales et de quotas de production laitière. Les terres seraient acquises préférablement dans la municipalité de Saint-Albert alors que les quotas de production laitière seraient récupérés des fermes cessant leurs activités. Le coût total des investissements et les immobilisations pourrait fluctuer de 99 M\$ à 114 M\$.

Le projet de Ferme Lanssi

Le projet de Ferme Lanssi consiste à faire progressivement passer son nombre d'UA de 1 280 à 2 297. À terme, le nombre total de vaches laitières qui est présentement de 691 atteindrait 1 350 pour une production annuelle de lait d'un peu plus de 22 millions de litres. Tout comme pour Ferme Landrynoise inc., l'expansion de l'entreprise serait dépendante de la disponibilité de terres pour la culture et l'épandage des déjections animales et de quotas de production laitière. L'initiateur prévoyait à l'origine de réaliser son projet d'ici l'année 2035, mais il estime désormais pouvoir l'achever d'ici 2055. Cette durée additionnelle de 20 ans découle de la rareté des quotas et des terres agricoles. Le coût total du projet est estimé à 200 M\$.

Les activités d'information et de consultation

Considérant la situation entourant la pandémie de la COVID 19 et les mesures particulières applicables, la réalisation des mandats s'est notamment appuyée sur des moyens technologiques conformes aux règles de procédure temporaires du BAPE. Ainsi, les deux parties de l'audience publique ont eu lieu uniquement en mode numérique, soit en direct sur le site Web du BAPE et sur sa page Facebook.

Lors de la première partie, la commission d'enquête a tenu trois séances les 13 et 14 octobre 2020 afin que les deux initiateurs et les personnes-ressources de divers ministères et organismes répondent aux interrogations du public et de la commission. La seconde partie de l'audience publique a permis aux participants d'exprimer leurs opinions sur le projet au cours d'une séance qui s'est déroulée le 10 novembre 2020 et a été diffusée en direct sur le site Web du BAPE. En tout, en plus d'une présentation orale faite devant la commission d'enquête, huit mémoires ont été déposés.

Les opinions et préoccupations du public

L'impact environnemental de l'augmentation de la place des grandes fermes dans le paysage laitier québécois est un enjeu majeur soulevé par les participants. L'accès aux terres agricoles et les difficultés de la relève, les répercussions des projets sur le milieu naturel et sur le milieu humain ainsi que l'autonomie alimentaire sont les autres enjeux soulevés et discutés.

Les principaux constats et avis de la commission

En matière de gouvernance, la commission d'enquête est d'avis que le critère lié à la distance maximale de 150 m entre les installations d'élevage ou les ouvrages de stockage, tel que défini dans le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* mériterait d'être réexaminé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de s'assurer que la croissance des entreprises de production laitière ne soit pas à l'abri d'un examen rigoureux de leur impact environnemental. De plus, dans un souci de protection de l'environnement et de prévention, il serait pertinent d'exiger un suivi environnemental rigoureux pour chaque tranche supplémentaire de 400 UA sous gestion sur fumier liquide afin d'assurer une cohérence avec ce qui est prévu dans le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (annexe I, partie II, art. 30 al. 2 (3)).

En ce qui a trait à la taille des fermes laitières et à l'agriculture durable, la commission d'enquête constate que les projets d'augmentation des troupeaux laitiers de Fermes Lansî et de Ferme Landrynoise inc. s'inscrivent dans une tendance provinciale, nationale et internationale de consolidation des fermes laitières et d'augmentation de la taille des troupeaux. Cette augmentation est un facteur déterminant de l'efficacité économique et environnementale des entreprises laitières. Ainsi, pour un même volume de lait produit, il y aurait moins d'émissions de gaz à effet de serre (et conséquemment une réduction de l'empreinte carbone) et moins de rejets de phosphore et d'azote. La commission d'enquête est cependant consciente que cette représentation peut bousculer l'idée selon laquelle les fermes de petites tailles seraient généralement avantageuses sur le plan environnemental.

La tendance à la consolidation des fermes laitières comme les fermes Lansî et Landrynoise inc. a également contribué à l'accroissement continu et substantiel de la valeur des terres agricoles depuis près de 35 ans. La commission d'enquête reconnaît que ceci est porteur d'iniquités sociales, puisque l'acquisition des terres ne serait vraisemblablement qu'à la portée d'une classe sociale ayant désormais de robustes moyens financiers. Ceci tend donc à perpétuer un modèle conventionnel du développement agricole plutôt que de faire place à une agriculture multifonctionnelle et plurielle. Même si de nombreux programmes gouvernementaux sont en place pour favoriser une telle diversification et venir en aide à la relève agricole, il serait opportun de les revoir pour permettre à cette dernière d'accéder plus facilement à des terres, afin de réussir à arrimer de nouveaux modèles d'agriculture aux programmes d'aide existants et pour donner un réel essor à l'innovation et à la diversification des initiatives agricoles.

La conclusion

Au terme de ses travaux et de son analyse, la commission d'enquête est d'avis que le *Projet d'augmentation du cheptel laitier de Ferme Lansî* et le *Projet d'augmentation du cheptel laitier de Ferme Landrynoise inc.* devraient être autorisés. Néanmoins, dans le respect de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, il est impératif que tous les travaux correctifs des bandes riveraines exigés après un recours juridique de la municipalité de Saint-Valère, soient réalisés par Ferme Lansî préalablement à toute autorisation éventuelle de son projet.